

VOTRE CPAM VOUS INFORME

Le vaccin contre la grippe : pour se protéger et préserver les autres

En 2014, la mobilisation continue ! Chaque année, la grippe saisonnière touche des millions de personnes, pouvant entraîner des complications graves chez les plus fragiles. Les souches virales variant d'une année à l'autre, le vaccin reste le moyen le plus efficace pour se prémunir contre la grippe. Cette année, la campagne de vaccination se déroule du 16 octobre 2014 au 31 janvier 2015.

Un geste de prévention pour vous et vos proches

Le vaccin s'adresse plus particulièrement aux personnes âgées de 65 ans et plus, aux femmes enceintes et aux personnes fragilisées par des pathologies chroniques et des infections de longue durée. Cela représente, au niveau national, l'envoi d'un imprimé de prise en charge à plus de 10 millions d'assurés pour bénéficier gratuitement du vaccin.

Même si vous ne faites pas partie des personnes à risque invitées à se faire vacciner, vous êtes concerné. Le vaccin présente un bénéfice individuel, mais également collectif car il permet de protéger son entourage de cette maladie très contagieuse et parfois mortelle chez les plus fragiles. N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant !

Halte aux idées reçues !

OUI, la grippe est dangereuse.

NON, le vaccin n'est pas plus dangereux que la grippe.

NON, on ne peut pas attraper la grippe à cause du vaccin.

NON, le vaccin n'empêche pas à 100% d'attraper la grippe, il réduit néanmoins largement le risque d'être contaminé.

NON, un traitement homéopathique ne peut pas remplacer un vaccin antigrippal.

NON, les antibiotiques ne soignent pas la grippe.

(Source : www.sante.gouv.fr, « La grippe saisonnière et son vaccin : 5 questions clés pour démêler le vrai du faux »)

Pour en savoir plus, consultez le site ameli-sante.fr

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

Article adressé le : 29/10/2014
Possibilité de le publier jusqu'en janvier 2015